

Les frères MITHIEUX

infatigables acteurs de l'environnement

Du petit atelier d'orfèvrerie de leur père, créé en 1937, les frères MITHIEUX ont gardé l'essentiel : l'amour du travail bien fait et la satisfaction du client. Et pourtant, que de chemin parcouru depuis !

MITHIEUX SA, c'est en effet aujourd'hui une entreprise qui regroupe près de 60 personnes, avec un métier qui a évolué pour devenir celui de la protection et la décoration des métaux par électrolyse. Petite histoire d'un parcours où l'environnement s'est toujours taillé la part du lion...



"Nous sommes dans une logique d'entreprise forte, partagée par tous : nous voulons aller de l'avant en matière d'environnement. C'est pourquoi nous avons décidé d'engager une démarche de certification ISO 14001. Elle représente pour nous un véritable outil de réflexion et de structuration de l'entreprise."

sont complétées par la mise en œuvre d'une démarche qualité, "pas pour faire joli, mais bien pour structurer l'entreprise".

1998, nouvelles évolutions, majeures elles aussi : l'entreprise s'agrandit de près de 1 500 m², investit dans deux nouvelles chaînes de traitement, et surtout recrute Laurence TARDY, ingénieur chargée de suivre la démarche qualité et d'engager la réflexion sur la certification environnement.

C'est en 1973 que l'entreprise MITHIEUX s'installe sur la zone industrielle de Bissy. Elle regroupe alors 4 personnes, travaillant dans un atelier de 500 m². Forte consommatrice d'eau et de produits chimiques, acides et bases, l'entreprise réalise une station d'épuration des eaux interne.

20 années plus tard, la société ayant pris de l'ampleur, la nécessité se fait sentir de repenser et d'agrandir les systèmes de production et d'assainissement, et donc de trouver un nouveau site d'implantation...

Une évolution liant environnement et déménagements...

En 1994, nouveau déménagement. L'équipe était alors de 28 personnes. 10 ans plus tard, elle a doublé... "Notre déménagement à la Zone des Landiers nous a finalement permis de passer d'un statut d'artisans à un statut d'industriels", résume Georges MITHIEUX, PDG de l'entreprise.

Ce déménagement a en effet été l'occasion de concevoir une nouvelle station d'épuration en parfaite adéquation avec les quantités et qualités d'effluents rejetés et de

renouveler 95 % du matériel. "Pour cela, nous avons fait des investissements considérables, l'équivalent du double de notre chiffre d'affaires ! C'est tout à fait exceptionnel dans le monde de l'industrie de consacrer autant d'argent à la protection de l'environnement".

Parallèlement, de nouveaux process ont été mis en œuvre. Avant, les pièces étaient rincées à chaque étape dans une seule cuve où l'eau coulait en permanence. Conclusion : de la ressource gaspillée, de l'argent perdu et, paradoxalement, des pièces trop rincées ! Aujourd'hui, toutes les installations sont en ligne : le rinçage s'effectue en triple cascade, dans des cuves où l'arrivée d'eau est mesurée par débitmètre. Ce qui présente, au-delà des économies financières, l'avantage de concentrer les produits dans l'eau et donc d'assurer leur meilleur traitement lorsqu'ils arrivent à la station d'épuration. "Non seulement nous respectons la réglementation, mais nous allons même au-delà sur certaines chaînes de production", assure M. MITHIEUX. Des démarches volontaires qui

2002, l'entreprise gagne 1 200 m² supplémentaires, destinés à mettre la totalité de l'atelier en rétention pour pallier les risques de pollutions accidentelles et à organiser un système de stockage des déchets.

Parallèlement, les performances de la station sont renforcées, grâce à la mise en œuvre de prélèvements automatiques, de réfrigération des échantillons... Une démarche de réduction de la toxicité et de la quantité des produits utilisés est engagée et une première ligne de production transformée. Les trois autres lignes seront traitées au rythme d'une par an. Et il y a d'autres projets dans l'air : un nouvel atelier devrait être installé sur un terrain que les frères MITHIEUX ont acquis en face de leur entreprise, la station d'épuration sera à moyen terme repensée...

Et pour aller encore plus loin, Georges MITHIEUX s'investit notamment auprès de la CCI, d'Environnement Savoie, du Club Environnement du MEDEF et de l'APORA pour avoir une vision plus large de l'environnement, car dans le monde industriel, rien ne remplace l'échange d'expériences, réussies bien sûr !

LE GRAND LAC

► Contrat de bassin versant du lac du Bourget



| La lettre # 2 | janvier 2004

> Dossier

Lac du Bourget

Bilan de santé encourageant



Cisalib

Dossier

04 | Lac du Bourget. Bilan de santé encourageant.

Eau | Assainissement domestique

06 | Chambéry Métropole : mieux gérer avant d'investir.

07 | Station d'épuration d'Aix-les-Bains. La CCLB engage une nouvelle étape dans la protection du lac.

07 | Station d'épuration d'Albens. La CCCA veut une eau de qualité dans la Deysse.

Eau | Elevage

08 | Exploitation d'élevage. Amélioration des installations et des pratiques.

Eau | Artisanat et industrie

09 | Entreprises du Grand Lac : agissez pour votre environnement.

09 | Opinel en route vers la certification ISO 14001.

09 | Bollhoff Otalu investit dans les séparateurs d'hydrocarbures.

Eau | Routes

10 | A43. La protection du lac.

10 | La RN 201 se refait une beauté.

Protection contre les crues

11 | Confluence Lysse - Albanne. Un aménagement écologiquement correct.

Milieux aquatiques | Zones humides

12 | Zones humides de l'Albanais : objectif restauration.

Milieux aquatiques | Littoral

13 | RN 201. La restauration des roselières.

Milieux aquatiques | Poissons

14 | Poissons. Les indicateurs commencent à parler !

14 | Un nouveau carnet de pêche !

14 | Ecrevisse à pieds blancs : espèce en danger.

Actions pédagogiques

15 | "La salle de bains". Itinéraire d'une expo sur l'eau.

Portrait

16 | Les frères MITHIEUX : infatigables acteurs de l'environnement.

Directeurs de la publication Thierry LATASTE, Michel DANTIN **Conception** CISALB - **Réalisation** Esprit Public **Rédaction** Esprit Public - Renaud JALINOUX **Crédits photo** CISALB ; BOLLHOFF OTALU ; OPINEL ; CIDEE ; CPNS ; Conseil Supérieur de la Pêche ; MITHIEUX SA ; Conseil général de la Savoie - F. BATAILLARD ; DDE de la Savoie - Infographie LECARPENTIER **Tirage** 2500 exemplaires **Impression** Imprimerie VINÇOT **Dépôt légal** en cours **CISALB** 474, rue Aristide Bergès, 73000 Chambéry - Tél. 04 79 96 87 27 - Fax. 04 79 96 86 21 - renaud.jalinoux@cisalb.fr

2003

Un lancement réussi

La Lysse au Tremblay.



Du point de vue climatique, 2003 restera sans doute une année exceptionnelle. Avec des températures estivales hors normes, un déficit hydrique annuel record et des crues cévenoles quasi-cataclysmiques, cette troisième année du millénaire aura bien mérité son statut d'"année mondiale de l'eau douce".

En matière de gestion de l'eau, nous n'avons pas fait que subir les événements car, hasard du calendrier, 2003 fut aussi l'année de lancement du contrat de bassin versant du lac du Bourget. Après 4 ans d'études, de concertations et de négociations, on entre enfin dans le vif du sujet : la réalisation.

Cette première année aura respecté les grandes lignes de sa programmation avec plus de 13,5 M€ engagés (85 % d'engagement).

Au programme, de l'assainissement bien sûr, mais aussi des opérations inhabituelles, parfois novatrices, qui confirment la volonté du comité de bassin versant d'agir sur tous les fronts.

■ Celui de la **qualité de l'eau** d'abord, avec la mise en route du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole et le lancement progressif du service de collecte des "déchets dangereux pour l'eau" des artisans.

■ Celui de la **prévention des pollutions accidentelles** avec l'engagement d'AREA dans la refonte du système d'assainissement de l'A43.

■ Celui de la **reconquête des milieux aquatiques** avec la restauration prochaine de la baie de Mémard et les travaux d'entretien entrepris sur les zones humides de Chautagne et de l'Albanais.

■ Celui de la **protection contre les crues** avec la mise sur les rails de deux dossiers capitaux : le bras de décharge de la Lysse (protection de Savoie Technolac) et la confluence Lysse - Albanne (protection de Chambéry centre).

■ Celui de la **sensibilisation des enfants**, avec déjà plus de 500 élèves accueillis dans l'exposition itinérante "La salle de bains", et la réalisation prochaine, dans les locaux de la Maison du Lac, d'une exposition fixe et d'un espace pédagogique.

■ Celui de la **sensibilisation des adultes**, avec la mise en libre-service sur les lieux de vente d'un dépliant visant à informer le jardinier amateur sur les pesticides et avec la réalisation de la première série de 15 panneaux "Rivières" spécifiant "eaux du lac du Bourget".

■ Celui de la **connaissance**, enfin, avec les études conduites en 2003 sur nos rivières (état de la qualité de l'eau et du peuplement piscicole) et celles programmées sur le lac en 2004-05.

Pour un lancement, c'est un lancement réussi. Une réussite que l'on doit aux maîtres d'ouvrages qui ont respecté leurs engagements et à nos partenaires financiers qui nous ont suivis sur tous les dossiers.

Avec plus de 17 M€ de programmés en 2004, nous devrions atteindre notre vitesse de croisière. Une croisière qui nous mènera jusqu'en 2010... avec en point de mire l'échéance 2015 de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe l'objectif de bon état écologique.

André QUAY-THEVENON
Président du CISALB



Lac du Bourget.

Bilan de santé encourageant

Depuis 1975, d'importants travaux d'assainissement ont été réalisés sur le bassin versant pour enrayer le processus d'eutrophisation du lac du Bourget. Pour évaluer l'incidence de ces travaux d'épuration, les collectivités ont mis en place en 1980 un observatoire de la qualité de l'eau. Il livre aujourd'hui un bilan rassurant sur l'état du lac mais nous invite à poursuivre nos efforts dans l'optique, notamment, d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Phosphates : l'ennemi n°1

Depuis le début des années 70, la guerre aux phosphates est ouverte. Ces sels nutritifs, rejetés par l'activité humaine (produits lessiviels et engrais agricoles), sont responsables de l'eutrophisation du lac. Les eaux usées rejetées dans le lac ainsi que le lessivage des terres agricoles ont ainsi contribué à accroître la teneur en phosphates jusqu'à atteindre, en 1980, la valeur record de 120 microgrammes par litre d'eau.

Ces phosphates ont eu pour conséquences néfastes de favoriser le développement excessif d'algues et de planctons, de désoxygéner les eaux profondes du lac et de faire régresser la population de poissons nobles. Dès la mise en service de la galerie de l'Epine, en 1980, la tendance s'inverse : au lieu de croître, la teneur en phosphates

décroît. En 20 ans, la teneur de l'eau en phosphates a été divisée par 6 dans le lac, passant de 120 à 20 microgrammes par litre d'eau.

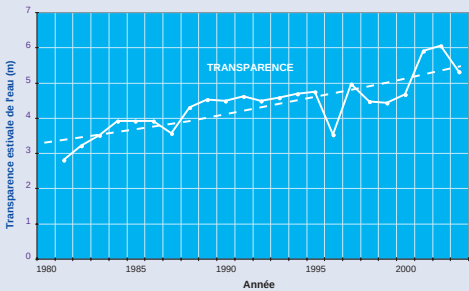
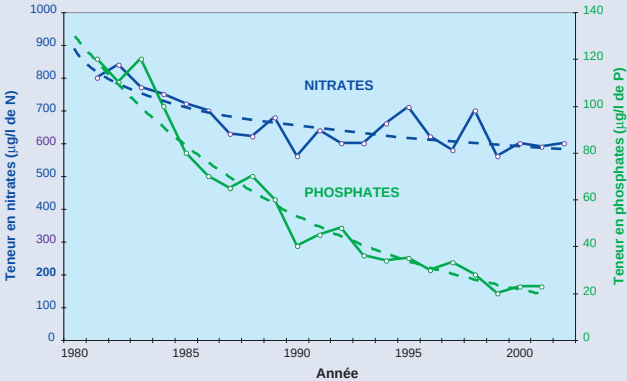
Nitrates en ligne de mire

Les nitrates présents dans le lac et les rivières sont, pour un quart environ, d'origine domestique (eaux usées) et, pour trois quarts, d'origine agricole (engrais, purin, fumier). Il n'est donc pas surprenant que la teneur en nitrates dans le lac n'ait diminué que de 40 % (cf. le graphe ci-dessous) depuis la mise en service de la galerie de l'Epine. En effet, la part de nitrates provenant de l'agriculture continue de rejoindre le lac via les rivières tandis que la majorité de celle produite par l'activité domestique est acheminée, après traitement, vers le Rhône via la galerie.

Si, dans le processus d'eutrophisation, les nitrates ne jouent pas un rôle aussi prépondérant que les phosphates, leur présence dans l'eau demeure une forte contrainte écologique. D'abord, parce qu'une fois le combat terminé avec les phosphates, les nitrates deviendront l'ennemi n°1 de la restauration lacustre. Ensuite, parce que la présence excessive de nitrates dans l'eau des rivières est incompatible avec les objectifs de qualité.

Transparence, l'indicateur limpide

Qu'on soit nageur, véliplancheur, plaisancier, pêcheur ou promeneur, la limpidité de l'eau est un indicateur qui parle. Et, en 20 ans, cet indicateur n'a jamais cessé de s'améliorer. En effet, depuis 1980 la transparence estivale des eaux du lac a augmenté de 2 m, passant de 3 à 5 m (cf. le graphe ci-dessous). Une amélioration considérable qui, aux yeux des riverains et des touristes, traduit bien les efforts consentis par les collectivités en matière d'assainissement.



Des stations de mesures sur les rivières

Depuis 1980, la qualité des eaux du lac était suivie tandis que celle de ses rivières tributaires ne l'était pas. Une lacune qui vient d'être comblée puisque la Leyse et le Sierroz, qui drainent à eux deux près de 75 % de la superficie du bassin versant (et 90 % de la population...), viennent d'être équipés de station de suivi. Automatisées et consultables à distance par modem, ces stations de mesures comprennent un préleveur réfrigéré de 24 flacons (asservi au niveau d'eau) ainsi que trois sondes mesurant en continu le niveau d'eau, l'oxygène dissous, la conductivité et la température. Un équipement innovant qui s'inspire de l'expérience acquise par l'INRA* et la CIPEL* sur le Léman.



Fiche technique

- **Opération** : stations de mesures de la qualité de l'eau des rivières
- **Echéancier** : mise en service juin 2003 (Leyse) et octobre 2003 (Sierroz)
- **Budget** : 75.000 €HT d'investissement et 25.000 €HT de fonctionnement annuel
- **Financement** : Agence de l'Eau (50 %), Région Rhône-Alpes (10 %), Etat (20 %), CISALB (20 %)

Une flore diversifiée

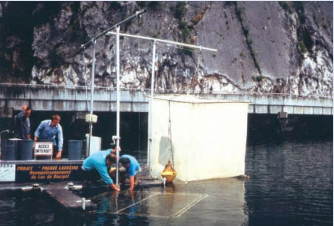
Les résultats de l'étude référence réalisée en 2000 par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie sur l'état de la végétation lacustre ont été une excellente nouvelle. La zone littorale est redevenue un précieux réservoir de biodiversité qui abrite une végétation aquatique diversifiée tant par le nombre d'espèces que par leurs formes de croissances. Quatre espèces de characées, dont une rare dans le lac, colonisent l'essentiel des herbiers submergés. Le lac possède encore aujourd'hui, et dans plusieurs secteurs, une succession de la végétation aquatique typique des grands lacs, devenue rare dans les Alpes.



Characée : une preuve de qualité.

Les poissons encore sous assistance

L'évolution de la qualité de l'écosystème lacustre influence les peuplements de poissons. Avant d'être polluées, les eaux bien oxygénées du lac permettaient aux lavarets,



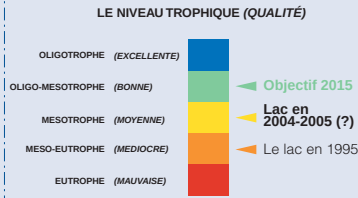
Pacage lacustre au large de Brison-Saint-Innocent.

ombles chevalier et truites de prospérer. Pour préserver ces espèces menacées, les acteurs de la pêche ont mis en place en 1986 un pacage lacustre (élevage in-situ).

L'étude piscicole qui va démarrer sur le lac en 2004 (cf. l'article en page 14) va enfin permettre de connaître l'état du peuplement : un indicateur supplémentaire qui renforcera notre diagnostic et orientera nos actions en matière de gestion.

Un bilan complet en 2004-05

Tous les 7 ans, le lac du Bourget fait l'objet d'une auscultation fine qui dure 2 ans. Déjà menée en 1982-83, 1988-89, 1995-96, cette étude a pour objectif d'évaluer l'état trophique du lac selon un programme de mesures encadré par des scientifiques.



Cette auscultation est essentielle car elle permet d'affiner les tendances d'évolution de l'écosystème lacustre et d'orienter les opérations de restauration. Enfin, les résultats de l'auscultation permettront de situer le lac du Bourget à 10 ans de l'échéance de la DCE qui fixe l'objectif "oligo-mésotrophe" pour le lac du Bourget à l'horizon 2015.

Contact : Cyrille GIREL – CISALB
(04 79 96 86 09)

Chronologie d'un chantier écologique d'envergure

■ **1950 :**
les premières inquiétudes
Les pêcheurs constatent les premiers symptômes de l'eutrophisation : la transparence de l'eau diminue et les algues sont en nette progression. Les tonnages de pêche diminuent régulièrement.

■ **1950-65 :**
la situation se dégrade
Les lavarets et ombles chevalier ne sont plus dans les filets. L'eau devient trouble et les algues pullulent au point de compromettre l'attrait touristique du lac. A la fin des années 60, les syndicats intercommunaux de Chambéry et d'Aix-les-Bains se lancent dans les études.

■ **1970-80 :**
la galerie de l'Epine
La solution retenue en 1972 est radicale : pour sauver le lac, il faut acheminer vers le Rhône les eaux épurées des stations d'épurations des agglomérations chambérienne et aixoise. Démarrée en 1974 et mise en service en 1980, la galerie de l'Epine, longue de 12 km, constitue la clef de voûte de la plus vaste entreprise de restauration lacustre jamais entreprise en France.

■ **1980-2000 :**
la poursuite des réseaux et des stations d'épuration
On retiendra de cette période, la construction de la station d'épuration du Bourget-du-Lac (1993), la reconstruction de la station d'épuration d'Aix-les-Bains (1999) et la mise en service d'un nouveau traitement physico-chimique sur l'unité de Chambéry (2000). Au terme de cette deuxième étape, 92 % de la population est raccordée à une des 21 stations d'épuration du bassin versant.

■ **2000-2010 :**
la troisième étape en marche
Le contrat de bassin versant prévoit 50 millions d'euros de travaux pour parfaire l'assainissement domestique des 65 communes du bassin.

Fiche technique

- **Opération** : auscultation fine du lac du Bourget
- **Echéancier** : 2004-05
- **Budget** : 90.000 €HT
- **Financement** : Agence de l'Eau (50 %), Région Rhône-Alpes (10 %), Etat (20 %), CISALB (20 %)

*INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
*CIPEL : Commission Internationale pour la protection des eaux du Léman

Chambéry Métropole : mieux gérer avant d'investir

Telle est la philosophie des trois opérations engagées par la communauté d'agglomération, qui permettront de parfaire l'état des connaissances de l'assainissement sur le bassin chambérien. Autosurveillance des réseaux, conventionnement des industriels et schéma directeur des eaux pluviales sont au programme de 2004.

Les eaux usées sous surveillance

Les principaux déversoirs d'orage et postes de relèvement des eaux usées de l'agglomération chambérienne seront bientôt équipés de débitmètres afin d'établir un suivi permanent des 650 km de réseaux qui jalonnent ce territoire. Objectif : mieux connaître le régime hydraulique pour permettre de le réguler et limiter ainsi les rejets au milieu naturel en temps de pluie. L'ensemble de ces équipements sera automatisé et supervisé à distance, de manière

centralisée. Une procédure d'astreinte est prévue : elle permettra d'intervenir le plus en amont possible sur le réseau, avant que les eaux ne soient refoulées au milieu naturel ou ne parviennent à la station d'épuration.

Ce dispositif d'autosurveillance constituera une source de données indispensables qui permettra, au-delà de la gestion quotidienne, d'orienter les investissements futurs, notamment pour le dimensionnement du futur étage biologique de la station d'épuration de Chambéry.

Des conventions pour les industriels

En matière de convention de raccordement des industriels, trois critères priment : le coefficient de rejet, le coefficient de dégressivité et le coefficient de pollution. Seuls les deux premiers sont aujourd'hui pris en compte dans les conventions existantes.

"Afin d'établir des conventions "sur mesure" et plus adaptées à la réalité des rejets, nous engageons un travail fin d'analyse et de quantification des effluents avec les 16 entreprises dont les rejets ont le plus d'im-

pact sur la station d'épuration", précise J.P. BURDIN (Vice-Président de Chambéry Métropole). Un service de contrôle renforcé sera mis en place : il effectuera des contrôles réguliers mais aussi inopinés sur les rejets, pour vérifier leur bonne conformité à la convention signée.

Fiche technique

- **Opération** : installation de débitmètres sur 33 points du réseau (5 déversoirs d'orage, 18 postes de relèvement, 7 points des réseaux unitaires et séparatifs et 3 exutoires du réseau d'eaux pluviales)
- **Echéancier** : équipements des points prioritaires en 2004 et des points secondaires en 2005
- **Budget** : 300.000 € HT en 2004 et en 2005
- **Financement** : Agence de l'Eau (30 %) ; Chambéry Métropole (70 %)



Déversoir d'orage Avenue de la Boisse (Chambéry)

Fiche technique

- **Opération** : schéma directeur des eaux pluviales
- **Echéancier** : réalisation sur 2004
- **Budget** : 170.000 € HT
- **Financement** : Agence de l'Eau (50 %) ; Région Rhône-Alpes (20 %) ; Chambéry Métropole (30 %)

Fiche technique

- **Opération** : caractérisation des effluents industriels en vue de leur mise en conformité
- **Echéancier** : réalisation sur 2003-04
- **Budget** : 70.000 € HT pour les 16 premières conventions
- **Financement** : Agence de l'Eau (60 %) ; Région Rhône-Alpes (10 %) ; Conseil général de la Savoie (10 %) ; Chambéry Métropole (20 %)

Les eaux pluviales font leur schéma

Après celui des eaux usées, rendu en novembre 2000, Chambéry Métropole s'apprête à lancer son schéma directeur des eaux pluviales. Une étude qui débouchera sur des propositions techniques et sur un zonage à prendre en compte dans le P.L.U.* des communes de l'agglomération.

Fiche technique

- **Opération** : schéma directeur des eaux pluviales
- **Echéancier** : réalisation sur 2004
- **Budget** : 170.000 € HT
- **Financement** : Agence de l'Eau (50 %) ; Région Rhône-Alpes (20 %) ; Chambéry Métropole (30 %)

Contact : Denis BRONDEL - Chambéry Métropole (04 79 96 86 78)

Station d'épuration d'Aix-les-Bains La CCLB* engage une nouvelle étape dans la protection du lac

La station d'épuration d'Aix-les-Bains peut traiter jusqu'à 1.800 m³/h d'eaux usées en temps de pluie. Au-delà, il y a déversement vers le lac du Bourget. Engagée depuis le début des années 70 au côté de Chambéry Métropole dans la restauration du lac, la CCLB* ambitionne de réduire davantage les rejets d'eaux usées dans le lac. Pour ce faire, la communauté de communes envisage de créer un bassin de 10.000 m³

à double fonction : stockage et épuration.

Envisagé sur le site de Choudy, en amont du collecteur des Biâtres, ce bassin permettra de stocker temporairement le débit excédentaire à 1.800 m³/h. Une fois plein, le bassin ne stockera plus mais continuera d'assurer un traitement primaire (dégrillage et décantation) pour les eaux excédentaires qui seront ensuite déversées dans le lac. Quant au volume stocké dans le bassin, il sera traité en différé dans la station d'épuration.

Au vu des résultats obtenus sur cet équipement, la mise en œuvre d'un traitement bactériologique des effluents et le prolongement de l'exutoire sous la thermocline du lac pourraient être envisagés.

Contact : Christophe TOUZEAU - CCLB (04 79 35 70 76)

Fiche technique

- **Opération** : Déversoir des Biâtres
- **Echéancier** : Etude début 2004. Travaux début 2005
- **Budget** : 4.600.000 € HT
- **Financement** : Agence de l'Eau (30 %) ; Région Rhône-Alpes (10 %) ; Conseil général de la Savoie (21 %) ; CCLB (39 %)

Station d'épuration d'Albens La CCCA* veut une eau de qualité dans la Deysse



ration lorsque la pluie a cessé. Le bassin pourra accueillir un volume de 1.200 m³. Enterré et fermé, l'ouvrage sera désodorisé afin d'éviter toute nuisance olfactive. Il sera situé à l'entrée de la zone artisanale de la Chaudanne, sur la commune d'Albens.

Contact : Cédric MERANDON - CCCA (04 79 63 09 43)

Alimentée par un réseau d'assainissement unitaire, la station d'épuration d'Albens ne peut faire face à l'afflux d'eau par temps de pluie ; une partie des effluents part donc directement dans la Deysse, sans traitement, et engendre des pollutions.

Afin de remédier à cette situation, un bassin de stockage et de restitution est à l'étude. Le système est simple : il s'agit de capter tout ce qui est déversé par temps de pluie, de le stocker puis de le renvoyer à la station d'épu-

Fiche technique

- **Opération** : bassin de stockage - restitution
- **Echéancier** : Travaux fin 2004 Livraison second semestre 2005
- **Budget** : 1.245.000 € HT
- **Financement** : Agence de l'Eau (25 %) ; Région Rhône-Alpes (15 %) ; Conseil général de la Savoie (40 %) ; CCCA (20 %)

Le programme d'investissement 2004

CHAMBÉRY MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (2.964.683 €)

- Collecte des hameaux
 - Lachat (Vimines)
 - La Tour-Lézine (Barberaz)
 - Monterminod (Saint-Alban-Laysse)
 - Barbizet Tranche 2 (La Motte-Servolex)
 - Plamaz (Saint-Jean-d'Arvey)
- Collecte et traitement des hameaux
 - Le Lard (Vimines)
- Restructuration des réseaux (Déversoir d'orage du Forézan à Cognin)
- Réhabilitation des réseaux dont l'unitaire
- Autosurveillance Tranche 2

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC DU BOURGET (782.897 €)

- Collecte des hameaux
 - Les Guers Sud (Saint-Offenge-Dessous)
 - La Roche-Saint-Alban (Le Bourget-du-Lac)
 - Les Essarts nouveaux - Chemin du Golf (Viviers-du-Lac)
 - Les Gonnards - Le Clos (Saint-Offenge-Dessous)
- Réhabilitations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ALBENS (1.245.000 €)

- Réduction de la pollution rejetée au milieu
 - Bassin de stockage et de restitution d'Albens

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ALBY (824.997 €)

- Collecte de hameaux
 - Les Frasses - La Chapelle (Chainaz-les-Frasses)

CHAUTAGNE (210.000 €)

- Collecte de hameaux
 - Venaize (Serrières-en-Chautagne)

PLATEAU DE LA LEYSSE (1.127.297 €)

- Transport
 - Liaison La Combe - Saint-Jean-d'Arvey (Les Déserts)

VALLÉE DE COUZ (1.562.165 €)

- Collecte de hameaux
 - Les Alberges (Saint-Cassin)
 - Simon - Pollet - Gencourts (Saint-Thibaud-de-Couz)
 - Chef-Lieu - Côte Barrier (Saint-Jean-de-Couz)
- Traitement
 - UDEP de Saint-Jean-de-Couz

AUTRES COMMUNES (1.043.851 €)

- Collecte de hameaux
 - Charbonniers - Le Gaz (Apremont)
 - Petit Salagine Tranche 2 (Bloye)
 - Chef lieu - Les Platières - Les Yvrouds (Saint Sulpice)

Contact : Cyrille GIREL - CISALB (04 79 96 86 09)

Exploitation d'élevage

Amélioration des installations et des pratiques

Depuis l'arrêté du 17 juin 2002, une partie des exploitations d'élevage du bassin versant du lac du Bourget peut élarger aux aides publiques pour réaliser des travaux de mise aux normes. Près d'une centaine d'exploitations est concernée par ce programme d'aides qui démarre dès à présent et s'achèvera fin 2006.

L'intention est là

Les éleveurs, dont les exploitations étaient concernées par l'arrêté du préfet de Région, devaient - s'ils voulaient élargir aux aides - remettre à la DDAF une déclaration d'intention d'engagement (DIE) avant le 31 décembre 2002. A cette date, 93 exploitants, globalisant 4.500 UGB*, ont affiché leur intention. Ce résultat, qui a été obtenu avec le concours des techniciens de la Chambre d'Agriculture et les maires des communes du bassin versant, va se traduire par autant de projets individuels.

Améliorer les pratiques

Sur la base du même diagnostic, l'éleveur pourra aussi améliorer les pratiques agromonomiques de ses effluents. Cela suppose de bien connaître leur valeur fertilisante, de pouvoir les répartir sur des surfaces de prairies et de culture et de les épandre au bon moment en respectant les contraintes des cartes communales d'aptitudes à l'épandage (élaboration en cours sur la totalité du bassin versant du lac).

Des solutions collectives

Il sera vraisemblablement nécessaire de trou-

ver des solutions collectives (méthanisation), en particulier dans l'Albanais, et d'utiliser, à grande échelle, des techniques ancestrales comme le compostage pour atteindre l'objectif de réduction des apports d'azote au milieu naturel. Ces techniques pourront aussi avoir un effet positif sur le plan bactériologique et sont des solutions à envisager en secteur karstique (cas du plateau de la Laysse).

Aux vieilles méthodes éprouvées

Autres techniques culturales qu'il faudra retrouver car les anciens l'utilisaient : la couverture des sols en période hivernale pour éviter l'érosion des sols (pollution aux phosphates) et l'infiltration dans la nappe (pollution aux nitrates). La mise en place de culture de couverture (ray grass, choux ou colza) permet d'obtenir au printemps un engrais vert particulièrement efficace sur le plan agronomique.

Contact : Fabienne RUIN - Chambre d'Agriculture de la Savoie (04 79 33 83 05)

Pesticides. Opération de déstockage réussie

Périmés ou interdits, les pesticides deviennent des déchets encombrants et dangereux pour l'environnement. Avec la société ADIVALOR, créée à l'initiative de l'Industrie de la Protection des plantes, des distributeurs et des professionnels agricoles, ces déchets ont désormais une filière d'élimination pérenne. Cette société a, en effet, pour mission d'organiser et gérer l'élimination des déchets phytosanitaires professionnels. S'appuyant localement sur la Chambre d'Agriculture de la Savoie et plusieurs distributeurs, une collecte gratuite de PPNU (produits phytosanitaires non utilisés) a eu lieu les 4 et 5 novembre 2003 en Savoie.

Utilisateurs concernés : Les agriculteurs (en activité ou retraités), les utilisateurs professionnels (espaces verts) et les collectivités.

Produits collectés : Les pesticides à usage professionnel périmés, interdits ou inutilisables, entamés ou non. Arsénite de sodium (solution à l'étude), engrais, oligo-éléments, emballages vides (collecte spécifique) et autres produits chimiques ou pharmaceutiques étaient interdits.

Points de collecte : Yenne (Agri Sud-Est) ; Belmont Tramonet (Bugey Savoie) ; La Ravoire (Madelon SA) ; St-Pierre-d'Albigny (La Dauphinoise) ; Aiton (La Dauphinoise) et Pontcharra (La Dauphinoise)

Gestion de la communication : La MSA, auprès des agriculteurs et retraités. Le Conseil général auprès des communes et de la DDE. La Chambre auprès des autres (SNCF, AREA, préfecture, etc.).

Partenaires de l'opération : La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la FRCARA et ADIVALOR. L'opération a été financée par l'Agence de l'eau, l'ADEME, ADIVALOR, la FRCARA, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Groupama, la MSA, La Dauphinoise, Agri Sud-Est, Bugey Savoie et Madelon SA.

Tonnage collecté : Il y a eu près de 14 tonnes de collectées pour 150 déposants. Pour le bassin versant du lac du Bourget, le site de La Ravoire a collecté plus de 5 tonnes.

Contact : Vincent GARBOLINO - Chambre d'Agriculture de la Savoie (04 79 33 92 56)

Entreprises du Grand Lac

agissez pour votre environnement

Telle est l'accroche qui va accompagner toutes les campagnes de collecte ou d'apport volontaire des DTQD (déchets toxiques en quantités dispersées) initiées par Environnement Savoie en ce début d'année. Petit point d'étape des actions engagées...

Des opérations collectives dans les starting-blocks



Des questionnaires ont été envoyés aux professionnels de certaines branches d'activité afin d'identifier la nature, les flux et les moyens de collecte de leurs déchets toxiques. Après analyse des réponses, Environnement Savoie et les syndicats professionnels concernés élaboreront courant 2004 des solutions clefs en mains pour collecter ces déchets.

Les distributeurs se mobilisent

L'été et l'automne 2003 ont en effet permis de faire le tour des distributeurs vendant

des produits à l'origine des DTQD pour leur présenter le dispositif imaginé par Environnement Savoie. Il s'agit de mettre en place une zone de réception et de stockage des déchets de leurs clients, déchets qui seront ensuite collectés par une entreprise mandatée par l'association. Preuve de la qualité et de l'intérêt de l'initiative, deux distributeurs ont aujourd'hui signé la convention de partenariat. Prochaine étape : le lancement officiel de l'opération, prévu au printemps.

Les entreprises se saisissent des aides à l'investissement

Dans le cadre de la prévention des pollutions accidentelles, Environnement Savoie a accompagné le dépôt de cinq dossiers auprès de l'Agence de l'Eau : ces dossiers permettront à des garages, des PME et PMI de financer du matériel spécifique : séparateur d'hydrocarbures, bac de rétention, cuve de stockage...

Contact : Marc BOUTTAZ - CISALB (04 79 65 04 27)



Bollhoff Otalu investit dans les séparateurs d'hydrocarbures

Spécialisée dans la fabrication de composants d'assemblage mécanique et leader de la production des écrous noyés, l'entreprise Bollhoff Otalu vient d'installer deux séparateurs d'hydrocarbures (ou "déshuileurs") sur son site de production, à La Ravoire.

Fiche technique

- **Opération :** séparateurs d'hydrocarbures
- **Budget :** 55.000 €HT
- **Financement :** Agence de l'Eau (30 %) ; Bollhoff Otalu (70 %)

Un investissement d'envergure qui s'inscrit dans la logique des actions réalisées en faveur de l'environnement depuis plus de 10 ans par la société, certifiée ISO TS 16949 et ISO 14001 : la mise en rétention des cuves et fûts d'huiles et de solvants, l'installation d'un procédé d'ultrafiltration qui permet de ne rejeter dans le réseau d'eaux usées que des eaux épurées de leurs particules, la création d'une déchetterie interne, mais aussi bien sûr le tri sélectif des déchets, la mise en décharge des DIB* et la gestion des DIS* par des organismes habilités.

Contact : Christophe MEUNIER - BOLLHOFF OTALU (04 79 96 70 00)

Opinel en route vers la certification ISO 14001

Dans le cadre de sa démarche de certification, l'entreprise Opinel, productrice du célèbre couteau savoyard, a initié deux actions spécifiques pour compléter son dispositif de protection de l'environnement.

■ Afin d'assurer la prévention des pollutions accidentelles, la mise en rétention des fûts de solvants et produits chimiques a été effectuée. Les travaux se sont élevés à 30.100 €HT, subventionnés à hauteur de 15 % par l'Agence de l'eau.

■ Le second volet est entièrement lié au système de production des lames, fabriquées avec des aciers à haute teneur en carbone : il s'agit de mieux gérer les boues de meulage, composées pour 95 % de déchets de limaille et pour 5 % d'abrasif. Pour ce faire, trois actions seront mises en œuvre :

- la séparation des boues de meulage du papier de filtre, difficile à gérer dans les centres de retraitement ;
- la compression des boues, avec récupération des eaux, réinjectées dans le circuit de production, ce qui permet d'économiser 70 % de la ressource, tandis que le volume de boues diminue de 90 % ;
- l'achat d'un filtre permanent en nylon.

Contact : Serge SOULHIARD - OPINEL (04 79 69 46 18)

Fiche technique

- **Opération :** gestion des boues de meulage
- **Budget :** 38.100 €HT
- **Financement :** Agence de l'eau (42 %) ; Opinel (58 %)



*DIB : Déchets Industriels Banals
*DIS : Déchets Industriels Spéciaux

A43. La protection du lac

Avec un trafic élevé de poids lourds et un profil accidentogène sur son tronçon ouest, l'autoroute A43 est une infrastructure propice aux déversements accidentels de matières dangereuses. Une situation qui n'est pas sans risque pour le lac du Bourget et que la société AREA compte bien améliorer.



Autoroute A43 (La Motte-Servolex).

Après Aiguebelette, le Bourget
Entre le tunnel de l'Epine et l'échangeur de Chambéry, l'A43 franchit plusieurs ruisseaux affluents de la Leysse. Ainsi, tout déversement accidentel intervenant sur ce tronçon est susceptible de rejoindre le lac en quelques heures. Au regard du trafic élevé de poids lourds et du caractère accidentogène de ce tronçon ouest, la probabilité d'un tel événement n'est pas insignifiante. C'est pourquoi, fort de son expérience acquise sur le lac d'Aiguebelette, AREA envisage de réaliser des travaux pour prévenir toute pollution du lac du Bourget.

Des bassins à double fonction
L'objectif recherché par AREA est double : intercepter tout déversement accidentel de matière dangereuse et traiter les eaux de ruissellement de l'autoroute en temps de pluie. Au-delà de la refonte complète du réseau d'assainissement sur près de 5 km d'autoroute, cette opération va conduire à réaliser près de 12 bassins, globalisant un volume de 6.000 m³. Des bassins à même de stocker, chacun, l'équivalent d'une demi-citerne (15 m³) et une précipitation de 25 mm d'eau.

Un fonctionnement éprouvé
Le fonctionnement de ces installations est relativement simple et a déjà fait ses preuves ! En l'absence d'accident sur la chaussée, les eaux de ruissellement sont dirigées vers l'entrée des bassins là où s'opère le traitement de la pollution chronique :

Fiche technique

- **Opération** : assainissement routier du tronçon ouest de l'A43
- **Echéancier** : Etude APS (2003)
Première tranche des travaux (2004)
Fin des travaux (2005)
- **Budget** : 2 à 3.000.000 €HT
- **Financement** : AREA (100 %)

piégeage des hydrocarbures et décantation des éléments fins. Les vannes des bassins étant ouvertes, les eaux ainsi traitées rejoignent ensuite le milieu naturel.

En cas d'accident, la fermeture des vannes est commandée à distance (surveillance caméra). La nature du liquide recueilli dans le bassin est vérifié par AREA ou les sapeurs-pompiers. En l'absence de produits dangereux, les vannes seront rouvertes manuellement. Si des produits toxiques sont détectés, le contenu du bassin est pompé puis éliminé dans des filières adaptées. Un by-pas en entrée permet de gérer, lorsque l'accident se produit en temps de pluie, la pollution accidentelle et la pollution chronique.

Contact :
Philippe HALARY - AREA
(04 72 35 32 00)

La RN 201 se refait une beauté

Pilotée conjointement par l'Etat et le Conseil général de la Savoie, l'opération de réaménagement de la RN 201 et de requalification des berges du lac du Bourget, sur les communes de Viviers-du-Lac et de Tresserve, est aujourd'hui bien engagée. Les travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général consisteront essentiellement en :

- l'engraissement des berges et la création de deux caps paysagers au droit des Séselets et en face de l'hôtel du Poète ;
- la réalisation d'un "chemin lacustre" dans la continuité de l'avenue verte, longeant la berge (soit en remblai soit sur pilotis) et destiné aux promeneurs, rollers, cyclo-touristes ;
- la création de bacs à macrophytes pour traiter les eaux de ruissellement de la chaussée et prévenir ainsi toute pollution directe du lac ;
- l'aménagement d'aires de stationnement à hauteur de Terre-Nue, du Lido et de l'Hôtel du Poète.

L'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et au titre de la loi "littoral" s'est déroulée en juin-juillet 2003. Les études de projet seront réalisées au cours du premier semestre 2004 et les travaux devraient débuter à l'automne 2004 pour s'achever au printemps 2007. Compte tenu des impacts sur la faune et flore du lac, ainsi que sur la fréquentation touristique du site, la période de travaux sera volontairement limitée à la période de septembre à avril. Au total, 4,8 km seront réaménagés, pour un montant prévisionnel de 14.600.000 €TTC.

Contact :
J.M DOIGE - DGEA CG 73 (04 79 96 75 10)

RN 201 au niveau de l'hôtel du Poète.



Confluence Leysse - Albanne un aménagement écologiquement correct

Le SICEC* engage sur la Leysse et l'Albanne un aménagement hydraulique liant la protection contre les crues avec l'amélioration des fonctionnalités écologiques des rivières. Un projet majeur qui réduira la vulnérabilité du centre-ville de Chambéry - déjà inondé en 1875 et 1910, et redonnera à ces rivières un visage plus naturel.



Crue de l'Albanne - Décembre 1991.

2^{ème} étape du plan quinquennal
L'opération "confluence Leysse - Albanne" est la deuxième opération majeure du 1^{er} plan quinquennal du SICEC (2001-2006). Un plan qui vise à effectuer, selon une programmation établie, les travaux de protection contre les crues des communes adhérentes au syndicat. Après la protection de Savoie Technolac, dont les travaux devraient démarrer au 2^{ème} semestre 2004 (cf. notre première lettre d'information), le SICEC s'engage donc dans la protection du centre-ville de Chambéry.

Protéger Chambéry centre
L'objectif premier de l'aménagement est hydraulique : il s'agit de permettre à l'Albanne et à la Leysse d'écouler leur crue centennale respective sans provoquer d'inondation de lieux habités. Pour cet évé-

nement de référence - qui a une "chance" sur 100 de se produire chaque année, les deux rivières ne doivent plus déborder, ce qui n'est pas le cas dans le contexte actuel. La photo prise sur l'Albanne lors de la crue de décembre 1991 témoigne de l'insuffisance hydraulique qui, il y a un siècle, provoqua à plusieurs reprises l'inondation du centre-ville de Chambéry.

Des travaux hydrauliques...
La suppression du seuil du pont des Carmes permettra à l'Albanne de mieux s'écouler dans la Leysse et de réduire ainsi le risque de débordement. Pour atteindre le niveau de service "centennal", il est prévu sur l'Albanne d'augmenter le gabarit de plusieurs ponts (dont celui de la Place Paul Chevalier), et d'élargir la rivière en rive droite en amont de cet ouvrage. Sur la Leysse, la suppression du seuil du pont des Carmes, qui sera compensée par la réalisation de deux seuils de moindre hauteur, se traduira par une augmentation de pente bénéfique pour le transit des crues mais qui nécessitera des travaux de confortement des murs de quai.

... et écologiques
La destruction du seuil du pont des Carmes et l'aménagement d'une passe à poissons sur le seuil du pont de Serbie seront l'occasion de rétablir la circulation piscicole sur la Leysse. Les travaux de confortement des quais permettront de créer, à l'intérieur du carcan rigide imposé par les murs de quai, un lit mineur serpentant entre des bombements alternés de végétations et d'alluvions. Une nouvelle géométrie qui permettra à la rivière d'offrir plus de diversité écologique.



Leysse. Etat actuel.



Leysse. Etat projeté.

Fiche technique

- **Opération** : travaux hydrauliques et écologiques de la confluence Leysse-Albanne
- **Echéancier** : début des travaux : fin 2004 Livraison : fin 2006
- **Budget** : 5.000.000 €HT
- **Financement possible** : Agence de l'Eau (20 %) ; Conseil général de la Savoie (20 %) ; Région Rhône-Alpes (8 %) ; Etat (25 %) ; SICEC (27 %)

Sur l'Albanne, la reprise du gabarit du lit sera l'occasion, en différents endroits, de reconstituer un lit mineur plus attractif pour la faune aquatique avec localement en rive droite, un objectif ambitieux de substituer la berge minérale en pierre par une berge végétale. *"Nous sommes volontaires dans cette démarche qui vise à conjuguer protection contre les crues et restauration écologique. Nous essayons de faire de l'hydraulique intelligente."* explique M. MORIN, Vice-Président du SICEC. Une démarche saluée par les partenaires du contrat qui, comme l'Agence de l'Eau et la Région Rhône-Alpes, ne financeraient pas s'il n'y avait pas ces travaux écologiques.

Une concertation qui paye
Depuis le début, ce projet est piloté en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs. SICEC, Ville de Chambéry, associations de quartier, FRAPNA et pêcheurs ont été associés à la réflexion et à la conception. Un plus notable qui fait toute la spécificité de la démarche engagée par le SICEC.

Contact : Jean-Pierre PASQUON - SICEC
(04 79 71 84 84)

*SICEC : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau du bassin Chambérien

Zones humides de l’Albanais

objectif restauration

Des espaces sous pression

Dans l’Albanais, comme ailleurs, les zones humides sont les parents pauvres du territoire : soumises à l’urbanisation, au drainage et au remblaiement, à l’intensification agricole, elles sont en nette régression et les quelques espaces restants risquent de disparaître rapidement si des mesures volontaristes ne sont pas prises. Des espèces aussi précieuses que l’agrimon de Mercure, le cuivré des marais, le blongios nain et le Liparis de Loisel sont menacées.

L’urbanisation, problème central

S’il est incontestable que les changements des pratiques agricoles ont porté un coup fatal aux zones humides il y a une vingtaine d’années, aujourd’hui, espaces agricoles et zones humides se retrouvent confrontés au même problème : l’urbanisation galopante. A nombre d’exploitations égal, les agriculteurs de l’Albanais disposent de moins en moins de terrains, ce qui engendre des contraintes quant à la gestion de leurs activités et notamment pour l’épandage du lisier. Parallèlement, les zones humides voient leurs bassins versants s’artificialiser et devenir de plus en plus incompatibles avec leurs exigences de fonctionnement. Un enjeu qui dépasse le cadre d’intervention du Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie. Une réflexion doit donc être engagée sur l’espace agricole qu’il faudrait désormais préserver de la pression foncière.

"Inconcevable ? Non si l'on part du principe élémentaire qu'il est impossible de se développer infiniment dans un espace fini. La question est alors de savoir quand et où s'arrêter ? On parle beaucoup de développement durable, mais cela reste encore un concept. Conserver ces milieux qui représentent 1 % de territoire peut être un objectif très concret s'inscrivant dans cette démarche. Si nous n'y arrivons pas, notre développement aura démontré qu'il ne garantit pas la durabilité de notre environnement !" explique Manuel BOURON, chargé de mission au CPNS.

Vers une approche inter-départementale

Pour ce faire, les 13 sites savoyards et les 30 haut-savoyards - soit environ 350 ha de zones humides, font l’objet d’un document d’objectifs dans le cadre de la démarche

1 %, c’est la superficie qu’occupent les zones humides sur le territoire de l’Albanais. Et pourtant, ce "1 % naturel" abrite des espèces patrimoniales qui vivent et se reproduisent sur ces espaces à la biodiversité unique et que l’on ne retrouve nulle part ailleurs. Leur conservation représente un enjeu écologique majeur pour les Conservatoires du patrimoine naturel de la Savoie et de la Haute-Savoie. Explications.

Natura 2000. Aux manettes, le CPNS et Agir pour la sauvegarde des territoires et des espaces remarquables (ASTERS) en Haute-Savoie, sous l’égide de l’Etat.

La méthode choisie pour la réalisation du document d’objectifs est simple : dialogue et partenariat rythment son élaboration. Première étape, la réalisation d’un état des lieux et d’un diagnostic de chaque site, en partenariat avec les communes concernées. Ensuite, s’engage la phase de concertation locale : les usagers sont réunis sur chacun des sites, afin de leur présenter la démarche, mais également les actions et mesures qui pourront être mises en œuvre par l’intermédiaire des contrats Natura 2000. Pour les agriculteurs, ce sont les "contrats d’agriculture durable", déjà en vigueur dans le cadre de la politique agricole nationale, qui seront utilisés. Enfin, dernière étape, la validation du document d’objectifs et sa mise en œuvre qui devrait intervenir d’ici la fin 2004.

La poursuite de la restauration sera ensuite fortement fonction de la mobilisation qu’au-

ront su engendrer les différents partenaires. En attendant, grâce au Contrat de bassin versant, la restauration des marais continue : 5 marais, pour une surface louée ou acquise par le CPNS de 45 ha, vont faire l’objet de travaux de restauration et d’entretien de leurs milieux.

Contact : Manuel BOURON - CPNS
(04 79 25 20 32)

Fiche technique

- **Opération** : travaux de restauration sur 5 marais (Crosagny, Villards, Chevilly, Ires et Saveux)
- **Echéancier** : travaux 2004
- **Budget** : 41.100 €TTC
- **Financement** : Agence de l’Eau (30 %) ; Conseil général de la Savoie (10 %) ; Région Rhône-Alpes (15 %) ; Etat (35 %), CPNS (10 %)



La restauration du Marais des Ires, une action partagée par les habitants.



Fiche technique

- **Opération** : travaux de restauration des roselières de la Rive du Poète
- **Echéancier** : étude APS (2003) ; étude projet (2004) ; travaux : 2005-2006
- **Budget** : 55.000 €TTC (études) ; 350.000 €TTC (estimation du montant des travaux, prévus sur 2005 / 2006)
- **Financement** : Agence de l’eau (30 %) ; Conseil général de la Savoie (15 %) ; Région Rhône-Alpes (15 %) ; Etat (30 %), CPNS (10 %)

Tresserve. La restauration des roselières



La régulation du lac : un problème de fond

Soumise comme l’ensemble des roselières bordant le lac à une importante régression et au vieillissement, la roselière de la Rive du Poète ne se reproduit plus aujourd’hui que végétativement par ses rhizomes alors qu’une reproduction sexuée par germination (sur sol exondé) est indispensable pour assurer sa pérennité. Or, l’absence d’étiages ne permet pas cette reproduction : le lac, régulé depuis 22 ans, a en effet un niveau d’eau trop stabilisé, avec notamment perte de ses périodes de basses eaux nécessaires au renouvellement et au développement de la végétation. Parallèlement, la roselière connaît un problème d’érosion majeur : elle n’est plus capable de résister à l’agression de la houle, concentrée sur une étroite bande riveraine, ni de se développer vers le large.

Elle est également sujette à l’embroussaillage côté terre, progressivement envahie par les arbustes. *"Au-delà des opérations de restauration ponctuelles, indispensables dans l’urgence, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique de renaturation des niveaux, déjà expliquée et concertée en 2001"*, commente André MIQUET, chargé de mission au CPNS. Le rehaussement du niveau au printemps et en été met en jeu des objectifs hydrauliques dépassant l’échelle du bassin du lac : il ne peut donc être négocié à court terme. En revanche, la restauration des niveaux bas ("étiages") du lac a largement été débattue et concertée dans le cadre du programme LIFE et du contrat de bassin versant. Restent à chiffrer et financer ses conséquences socio-économiques (curage de ports et autres aménagements ponctuels liés à la navigation).

Une restauration en trois temps

Les travaux de restauration de la roselière de la Rive du Poète conjugueront trois interventions, déjà expérimentées par le Conservatoire au sud du lac :
- **La réalisation de brise-houle** : 10 ouvrages filtrants, si possible en fascines végétales, seront construits au large pour atténuer l’effet de la houle (soit 450 mètres linéaires de protection).

- **L’engraissement des berges** : 5.000 m³ de matériaux seront disposés sous l’eau pour reconnecter deux îlots de roselières, sur une superficie d’environ 8.000 m².
- **La plantation de roseaux et scirpes** lacustres sur ces engraissements. Un piquetage sera également réalisé autour de l’ensemble, de façon à limiter d’éventuelles pénétrations nautiques. Grâce à ces travaux, évalués à près de 350.000 €TTC, le CPNS espère faire en sorte que les roselières gagnent sur le large, acquièrent leur dynamique propre et, en tout cas, ne perdent plus de terrain.

Une véritable mesure de génie écologique

Protégées de la houle et dissimulées dans des berges revégétalisées, de nombreuses espèces de poissons ou d’oiseaux pourront recoloniser les roselières, s’y reproduire et se développer, à l’abri de la pression humaine et du dérangement. Ainsi, devrait-on voir prospérer sur la Rive du Poète des populations de carpes, gardons et blennies, de grèbes castagneux, de rousserolles et, signe ultime de succès, pourquoi pas un couple de hérons blongios.

Contact : André MIQUET - CPNS
(04 79 25 20 32)

Poissons

Les indicateurs commencent à parler !

Compter, identifier et analyser des poissons pour dresser un état des lieux complet du peuplement : autant d'actions réalisées en 2003 sur les rivières, et programmées sur le lac en 2004-05. Quand cet indicateur se met à table, il en dit long sur l'état des milieux aquatiques. Explications.

Qualité des rivières : suivez la truite !

Les 31 stations de pêche électrique installées le long des rivières du bassin versant du lac du Bourget ont livré leurs premiers résultats. Des résultats qui s'articulent autour de la truite, véritable espèce témoin de la qualité des eaux. Cette dernière est présente en tête de bassin sur la Leysse, le Sierroz et l'Hyères - des alevins aux adultes reproducteurs ainsi que ses espèces d'accompagnement (chabot et vairon), ce qui traduit la bonne qualité des eaux.

En revanche, en aval, les rejets polluants et la banalisation des cours d'eaux engendrent la disparition de l'espèce ou sa présence en moindre densité, avec une chaîne de population simplifiée (absence d'alevins). Enfin, en aval des agglomérations, la truite se fait rare : on retrouve un peuplement de poissons devenus classiques en ces lieux, dominé par des espèces plus pollu-résistantes, tels les chevasines, les gardons ou les goujons. A noter cependant, la confirmation de la présence de la blennie fluviatile (espèce vulnérable) dans la basse Leysse.

Des moyens exceptionnels pour sonder le lac

En raison de sa superficie, l'étude piscicole s'avère plus complexe à gérer sur le lac du Bourget. Pour réaliser un état de référence et compléter les retours d'information effectués par les pêcheurs via leurs déclarations de captures, quatre campagnes de pêche scientifique seront réalisées :

- **printemps 2004** : une campagne sonar pour vérifier la répartition et la structure des bancs de poissons.
- **été 2004** : une campagne sonar, en lien avec l'arrivée des juvéniles, complétée par des pêches au filet. Chaque campagne durera 3 à 4 jours et mobilisera plus de 15 personnes. Après leur identification et leur comptage, un laboratoire établira un bilan sanitaire des espèces capturées.

- **automne 2004** : une campagne sonar couplée avec des pêches aux filets.
- **printemps 2005** : une campagne sonar couplée avec des pêches aux filets.

Contact : Sébastien CACHERA - CISALB
(04 79 65 04 26)



Un nouveau carnet de pêche !

Le carnet 2004 s'éttoffe de nouvelles rubriques : le lavaret et le brochet ont été intégrés, et une colonne est réservée à la technique de pêche (traîne ou autres techniques). Seconde nouveauté, le carnet sera directement distribué par les AAPPMA* de Chambéry et d'Aix-les-Bains afin de centraliser sa diffusion et surtout de veiller à son retour. D'ailleurs, les deux présidents, MM. GUIDETTY et VINCOT, s'en félicitent :

"Ce document est en effet indispensable au suivi de l'évolution quantitative des populations du lac". Environ 1.500 pêcheurs en bateau sont concernés. Par ailleurs, 30 volontaires rempliront un carnet supplémentaire pour préciser l'état qualitatif du peuplement (mensurations, prélèvements d'échelles...).

* Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Ecrevisse à pieds blancs : espèce en danger

Véritable indicateur de la qualité des eaux, l'écrevisse à pieds blancs est aujourd'hui en voie de disparition dans les rivières de la vallée de Couz. De quoi désespérer Roland MARTIN, Président de La Gaule des Coudans, qui œuvre depuis 20 ans pour la préservation de cette espèce emblématique : *"En 1981, nous avons réintroduit une centaine d'écrevisses, alors que leur pêche était encore autorisée. Une belle réussite puisque la population a atteint 12.000 spécimens en 1998 ! En 5 ans, tous nos efforts ont été anéantis ! A l'heure actuelle, il ne reste qu'une vingtaine d'écrevisses dans toute la vallée !"*

En cause, les rejets directs des maisons non raccordées au réseau d'assainissement, mais aussi et surtout les gestes d'incivisme : mauvais entretien de l'assainissement autonome, rejets de peinture, de solvant ou de pesticide dans les rivières. Certes, des travaux ont lieu sur St-Thibaud-de-Couz et sont programmés sur St-Jean-de-Couz pour parfaire l'assainissement de la vallée, mais la préservation de l'espèce ne pourra se faire que par une prise de conscience de la population locale. L'association, avec la passion qu'on lui connaît, s'engage dans cette démarche de sensibilisation en réalisant un bulletin d'information, des tracts et des réunions d'information à destination des riverains.



Fiche technique

- **Opération** : étude du peuplement piscicole du lac du Bourget
- **Echéancier** : 2004-05
- **Budget** : 80.000 €HT
- **Financement** : Agence de l'Eau (50 %) ; Région Rhône-Alpes (10 %) ; Etat (20 %) ; CISALB (20 %)

"La salle de bains"

Itinéraire d'une expo sur l'eau



Fiche technique

- **Opération** : exposition itinérante "La salle de bains"
- **Echéancier** : opérationnelle depuis octobre 2003
- **Budget** : 88.000 €HT d'investissement + 7.000 €HT d'articles de promotion (dépliants pédagogiques, flyers et affiches)
- **Financement** : Agence de l'Eau (40 %) ; Région Rhône-Alpes (12,5 %) ; Conseil général de la Savoie (12,5 %) ; Etat (15 %) ; CISALB (20 %)

D'où vient l'eau, où va l'eau ? Telle est l'accroche des dépliants et affiches qui annoncent l'arrivée imminente de "La salle de bains" dans votre commune. Une exposition insolite sur le lac du Bourget et son bassin versant, dans un univers ludique et interactif. Pour petits et grands...

Un pari audacieux

Pour réaliser son exposition itinérante sur le thème de l'eau et de la biodiversité sur le bassin versant du lac du Bourget, le CISALB s'impose un pari audacieux : faire une expo originale,

ludique, interactive, robuste, transportable et facilement démontable. Lorsque l'idée de "La salle de bains" est avancée timidement par les scénographes, Renaud JALINOUX, chargé de mission au CISALB, n'hésite pas une seconde : *"La salle de bains est un passage obligé avant de démarrer la journée. C'est un endroit où l'on utilise beaucoup d'eau. C'est le lieu idéal pour faire passer un message pédagogique sur l'homme, l'eau et la biodiversité."*

Un parcours original

Elément central de "La salle de bains", la baignoire invite le visiteur à s'immerger dans le lac du Bourget et son environnement immédiat. Des robinets permettent, par un jeu de lumières, de visualiser le tracé des 5 rivières qui alimentent le lac. Le tapis de bains nous rappelle que les zones humides sont des zones utiles. Sur le côté, la faïence murale est un prétexte pour découvrir le bassin versant : rivières, sources, nappes phréatiques, stations d'épuration, zones humides se dévoilent à nos yeux. Tandis que des bouteilles de shampooing et des peignoirs nous livrent de nouvelles informations. Non loin de là, poissons, oiseaux et planctons font leur toilette sur des serviettes de bains...

Une ambiance de BD

Cinq espèces emblématiques (castor, lavaret, tortue, moule et grêbe huppé) s'exposent en vedette de bande dessinée. Ces figurines

adorables permettent aux plus petits de se familiariser avec ces animaux qui peuplent notre territoire. Dans le même esprit, des ustensiles de tous les jours - du lave-linge à la pomme de douche - coiffés d'une étiquette de consommation nous rappellent qu'il est possible d'économiser l'eau. L'armoire à pharmacie tire la sonnette d'alarme : peintures, solvants, piles et pesticides sont dangereux pour l'environnement.

Deux bornes interactives

Enfin, le lavabo et les WC donnent accès à des bornes interactives permettant à chacun d'étancher sa soif de connaissances. La borne "faune et flore" du lavabo détaille les habitats naturels aquatiques et la faune associée, tandis que la borne "qualité de l'eau" du WC permet de découvrir, assis, tout ce qui a été mis en œuvre pour améliorer la qualité des eaux du lac du Bourget depuis 20 ans. On découvre d'abord l'état et la diversité de la ressource en eau de notre territoire. Ensuite, le réseau des 21 stations d'épuration qui traitent les eaux usées du bassin versant nous est expliqué. Enfin, le citoyen est invité à adopter des gestes éco-citoyens.

Contacts : Renaud JALINOUX - CISALB
(04 79 96 87 27). Gestion de l'exposition :
Géraldine LAPIERRE - Maison du Lac du Bourget (04 79 88 83 27 - 06 68 06 65 08)